



Ecole 24

SNUipp-FSU

BULLETIN n°1 1er trimestre 2012 mars SNUipp-FSU 24

**MEETING PUBLIC
DEPARTEMENTAL
SAMEDI 10 MARS**

Comprendre la dette
publique et refuser
l'austérité
(voir en dernière page)



Déposé le 7 mars 2012

EDITO

-42

La température n'est pas descendue aussi bas dans notre département ces dernières semaines, pourtant c'est bien un coup de froid qui s'est abattu sur la carte scolaire en Dordogne avec 42 retraits d'emplois.

Le Recteur et la Directrice d'Académie prévoient une baisse d'environ 400 élèves à la prochaine rentrée alors que les remontées des écoles envisagent une vingtaine supplémentaire. Cela signifie un poste en moins pour à peine 10 élèves ! Habilement, ils nous expliquent qu'en fait seules 17 suppressions concernent des classes, quant aux 25 autres postes, principalement de RASED, ils sont largement compensés par l'aide personnalisée.

Nous ne sommes pas dupes, aucune justification à une telle attaque contre les postes d'enseignants « hors la classe » si ce n'est la récupération de milliers d'emplois pour répondre au dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Classes surchargées, remplacements non assurés, formation initiale et continue atomisées, mépris pour le travail des collègues auprès des enfants les plus en difficulté, abandon de ces élèves au bord du chemin, tout cela caractérise une politique qu'on ne peut plus qualifier d'éducative.

Notre école a besoin d'une vision généreuse et ambitieuse pour tous les élèves. Cela passe par le retour à une véritable formation initiale des enseignants et à une politique de renforcement des moyens dès la maternelle comme le souligne un rapport récent de l'OCDE (voir communiqué de presse SNUipp).

Des mobilisations se sont développées depuis plusieurs semaines avec les parents d'élèves et les élus pour dénoncer ce gâchis qui prépare encore une année très difficile. Près d'un enseignant sur trois était en grève le 14 février et la manifestation de Périgueux ce jour-là a rassemblé plusieurs centaines de personnes. D'ici la rentrée, au plan local comme national, il faut continuer à se faire entendre et exiger un collectif budgétaire en rupture avec cette politique destructrice qui accroît chaque jour un peu plus les inégalités.

Dans cette période de campagne électorale, l'avenir de l'Ecole Publique tout comme nos conditions de travail, de formation et de rémunération ne doivent pas être évacués des débats.

Jean-Luc MARCHIVE
Secrétaire départemental



SOMMAIRE

Page 1 - Edito	Page 7 - Changer de département : questions réponses
Page 2 - L'erreur - Lettre à Chatel - Sortie retraités Limeyrat - R.I.S.	Page 8 - 29 février mobilisation contre l'austérité et le projet de traité européen
Page 3 - Carte scolaire : les mesures	Page 9 - Contributions individuelles
Page 4 - Déclaration liminaire - CDEN	Page 10 - Contributions individuelles
Page 5 - Impasse pour les PSY - Déclaration du collectif des 25	Page 11 - Bulletin de syndicalisation
Page 6 - Projet de loi GROS-PERRIN : IUFM en danger - Journée de carence	Page 12 - Meeting du 10 mars



**Réunion direction d'école
le 20 MARS à BERGERAC**

18h00

école Jean Moulin.



Réunions d'Information Syndicale

les 28 mars et 11 avril

(Voir page 2)

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



F. S. U.

Bulletin de la section départementale du SNUipp Dordogne



Lettre au ministre Luc CHATEL

Monsieur le Ministre,

Alors que les Inspecteurs d'académie officialisent les mesures de carte scolaire imposant la suppression de 5 700 emplois au budget 2012, il nous est possible, aujourd'hui, de dresser un panorama des conditions de préparation de la rentrée prochaine.

Force est de constater que l'engagement présidentiel de maintenir à la rentrée 2012 le même nombre de classes qu'en 2011 n'est pour l'instant pas tenu. Les chiffres collectés par le SNUipp-FSU, suite aux arbitrages rendus par les Inspecteurs d'académie à l'issue des CTS (Comité Techniques Spéciaux) et des CDEN (Conseils départementaux de l'éducation Nationale), font clairement apparaître un solde entre ouvertures et fermetures de classes largement négatif. Pour l'heure, dans 95 départements, nous comptabilisons la disparition de 1407 classes. S'y ajoutent la suppression de 1949 postes d'enseignants spécialisés ainsi que 846 postes de remplaçants, 100 de maîtres formateurs en charge de l'accompagnement des enseignants stagiaires, 143 conseillers pédagogiques et 460 postes de soutien en éducation prioritaire. Non seulement, ces mesures ne permettent pas d'absorber la dynamique démographique au primaire mais elles vont laisser sur le bord du chemin les élèves les plus en difficultés.

Toute les familles sont attachées à la sincérité des engagements pris envers l'école et l'avenir de leurs enfants. En conséquence, Monsieur le Ministre, je vous demande de procéder à la révision des mesures de carte scolaire 2012. Dans tous les départements, les instances compétentes doivent à nouveau être réunies afin de réexaminer toutes les mesures de fermetures de classes et de postes.

Afin de respecter la promesse du chef de l'Etat pris devant l'ensemble de la Nation, je vous demande de geler les suppressions de postes pour le primaire à la rentrée 2012.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre,

l'erreur ...



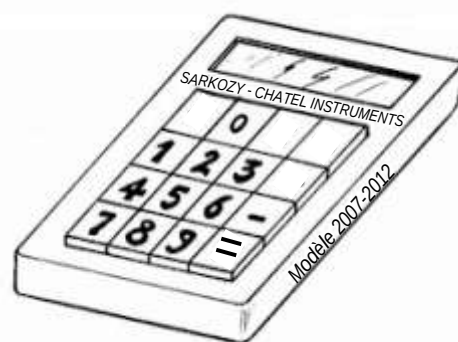
« Il faut plus d'adultes dans l'école, il faut mieux rémunérer les adultes auprès de nos enfants, il faut que les enfants aient des adultes avec qui discuter »

Interrogé sur RTL le 27 février Nicolas SARKOZY avance qu'en dix ans, le nombre d'élèves avait diminué d'un peu plus 400.000 quand celui des enseignants augmentait de 45.000. Or, selon les chiffres diffusés par le ministère sur son site Internet, ces chiffres ne correspondent pas à la réalité, quel que soit le périmètre examiné.

S'il s'agit du nombre d'élèves dans l'ensemble du secteur éducatif, du premier degré au supérieur, les effectifs, hors lycées agricoles, sont passés de 14.935.400 en 2000-2001 à 14.998.200 en 2010-2011, soit une augmentation de 62.800 sur cette période de dix ans. Si l'on ne considère que les premier et second degrés, les effectifs passent de 12.166.400 en 2000-2001 à 12.017.500 en 2010-2011, soit une diminution de 148.900 (et non 400.000)

Une « erreur » de dix ans...

En ce qui concerne les enseignants, les effectifs totaux sont passés dans le premier cas de 989.890 en 2001 à 928.458 en 2011, soit une baisse de 61.432 et non une hausse de 45.000.



Réunions d'Information Syndicale

Le mercredi 28 mars
de 9h à 12h

- Bergerac (Maison des syndicats)
- Marquay (**salle des fêtes**)
- Nontron (**école Anatole France**)

Le mercredi 11 avril
de 9h à 12h

- Périgueux (Bourse du travail)
- Secteur Vélines/Villefranche de Lonchat (**lieu à préciser**)
- Thiviers (**lieu à préciser**)

SORTIE RETRAITÉS A LIMEYRAT

La Section Fédérale des Retraités FSU (SFR-FSU) organise depuis deux ans une sortie conviviale. Cette année, elle a lieu aux alentours de Limeyrat, lundi 19 mars.

Les retraités FSU sont invités, accompagnés ou non, ainsi que les SFR des départements voisins afin de profiter d'un petit temps d'échange sur nos pratiques.

Au programme

Le matin :

- Accueil, café et moment de discussion.
- Balade dans les bois de Montagnac d'Auberoche pour découvrir la « Statue Perdue » (et retrouvée) de l'ancienne École Normale.
- Repas régional - autour du canard

L'après-midi :

- Visite d'un GAEC de produits régionaux.

Pour plus d'informations, contactez la FSU ou le SNUipp



Carte scolaire 2012 : les mesures

Postes classes

FERMETURES (27) Circonscription de Bergerac Est Ecole élémentaire Alba Bergerac Ecole élémentaire J Moulin Bergerac Ecole élémentaire Les Vaures Bergerac Ecole primaire A Malraux Bergerac Ecole primaire R Desmaisons Bergerac Ecole primaire Lembras Ecole primaire Villefranche du Périgord Circonscription Bergerac Ouest RPI 518 Issac <u>Villambard</u> Ecole maternelle Naillac le taillis Bergerac Ecole élémentaire Montpon Circonscription Dordogne Nord RPI 614 Champniers Reilhac <u>Piégut Pluviers</u> RPI 605 <u>Genis Cherveix Cubas</u> Ecole élémentaire Brantôme Ecole maternelle Excideuil Ecole maternelle J Rostand Nontron Ecole primaire St Martial de Valette Ecole élémentaire E Zola Trélissac Ecole maternelle J Eyraud Trélissac Circonscription de Périgueux 3 RPI 308 Allemans <u>Bertric Burée</u> St Paul Lizonne Ecole maternelle d'Agonac Ecole primaire d'Annesse et Beaulieu Ecole élémentaire L Pergaud Coulounieix Chamiers RPI 301 Ecole La Rochebeaucourt <i>(fermeture de l'école à 1 classe transférée à Goût Rossignol RPI modifié)</i>	Circonscription Sarlat RPI 715 Daglan <u>St Cybranet</u> Castelnau La Chapelle RPI 707 Marquay <u>Tamniès</u> Ecole élémentaire J Ferry Sarlat Ecole maternelle les Chênes verts Sarlat BLOCAGES FERMETURES (17) Circonscription Bergerac est RPI 414 Cales Badefols sur Dordogne <u>Trémolat</u> Ecole maternelle Beaumont Ecole maternelle Creysse RPI 422 <u>Couze St Front</u> Baneuil Circonscription Dordogne nord RPI 608 Coulaures <u>Savignac les Eglises</u> Ecole élémentaire Joliot Curie Boulazac RPI 612 St Front la rivière <u>St Pardoux la rivière</u> Circonscription Périgueux 2 RPI 207 Fouleix St Laurent des Bâtons <u>St Michel de Villadeix</u> Ecole primaire Saint Alvére Ecole élémentaire Mounet Sully Saint Astier Ecole élémentaire Thenon Circonscription de Périgueux 3 Ecole maternelle Tocane Circonscription Sarlat RPI 701 <u>La Chapelle Aubareil</u> Thonac RPI 704 <u>Prats de Carlux</u> Sainte Nathalène Ecole primaire Rouffignac Saint Cernin Ecole maternelle Montignac RPI 717 <u>Plazac</u> St Léon sur Vézère	OUVERTURES (10) Circonscription Bergerac ouest Ecole primaire Lamonzie Saint Martin : attribution à titre définitif Circonscription Périgueux 2 Ecole maternelle Bassillac : attribution à titre provisoire Ecole primaire La Douze : attribution à titre définitif RPI 209 St Paul de Serre Eglise Neuve de Vergt Chalignac Circonscription de Périgueux 3 RPI 301 Ecole élémentaire de Goûts Rossignol : 1 ouverture à titre définitif Circonscription Bergerac est Ecole mat Pauline Kergomard Bergerac à titre définitif MAINTIEN MOYENS POUR 2012-2013 Circonscription de Bergerac ouest Ecole primaire de Montpon, hameau de Ménestérol : 1 ouverture à titre provisoire Circonscription de Périgueux 2 Ecole élémentaire de Vergt : 1 ouverture à titre provisoire Circonscription de Périgueux 3 Ecole maternelle de Neuvic : 1 ouverture à titre définitif Circonscription de Sarlat Ecole élémentaire de Tursac : 1 ouverture à titre provisoire BLOCAGES OUVERTURES (6) Circonscription Bergerac ouest Ecole primaire Vélignes Ecole élémentaire d'Eymet Circonscription Dordogne nord Ecole élémentaire de Champcevinel Ecole élémentaire de Thiviers Circonscription de Périgueux 3 Ecole élémentaire Marsac/Isle RPI 310 Tocane Montagrier
Décharge de direction Ecole primaire Villefranche du Périgord : -0.25 décharge de direction Ecole maternelle Naillac le Taillis Bergerac : -0.25 décharge de direction Ecole maternelle les Chênes verts Sarlat : -0.25 décharge de direction RPI 614 école élémentaire Piégut : -0.25 décharge de direction. Ecole primaire Lamonzie Saint Martin : +0.25 décharge de direction Ecole primaire St Laurent sur Manoire : +0.25 décharge de direction		

Postes "hors la classe"

Fermetures de postes de RASED : 26 (20 E, 6G) Ouvertures de postes de RASED : 4 (3 E, 1 G)	Fermetures de postes coordonnateurs : 2,25	Fermeture poste ASH (option E) : 1
Circonscription de Bergerac Est Ecole maternelle S Lacombe Bergerac : suppression 1 poste G Ecole élémentaire Belvès : suppression 1 poste E Ecole élémentaire Alba Bergerac : suppression 1 poste E Ecole élémentaire Beaumont : suppression 0.50 décharge de service du coordonnateur RRE Circonscription de Bergerac Ouest Ecole élémentaire Eymet : suppression 1 poste G Ecole élémentaire La Force : suppression 1 poste G Ecole élémentaire La Force : suppression 1 poste E Ecole élémentaire Eymet : suppression 1 poste E Ecole élémentaire rue Wilson Montpon : suppression 1 poste E Ecole élémentaire Eymet : diminution de 0.25 de la décharge de service du coordonnateur RRE Circonscription de Dordogne Nord Ecole élémentaire boulevard Gambetta Nontron : suppression 1 poste G Ecole élémentaire J Curie Boulazac : suppression 1 poste G Ecole élémentaire Excideuil : suppression 1 poste E Ecole élémentaire Brantôme : suppression 1 poste E Ecole élémentaire boulevard Gambetta Nontron : suppression 1 poste E Ecole élémentaire J Curie Boulazac : suppression 1 poste E Ecole élémentaire les Maurilloux Trélissac : création 1 poste E Ecole primaire Piégut Pluviers : création 1 poste E Ecole primaire Biras : diminution de 0.25 de la décharge de service du coordonnateur RRE	Circonscription de Périgueux 2 Ecole maternelle Le Bugue : suppression 1 poste E Ecole élémentaire Mounet Sully Saint Astier : suppression 1 poste E Ecole élémentaire Thenon : suppression 1 poste E Circonscription de Périgueux 3 Ecole élémentaire Razac/Isle : suppression 1 poste G Ecole élémentaire E le Roy Coulounieix Chamiers : création 1 poste G Ecole élémentaire E le Roy Coulounieix Chamiers : suppression 1 poste E Ecole élémentaire Mareuil : suppression 1 poste E Ecole élémentaire Neuvic : suppression 1 poste E Ecole élémentaire Tocane : suppression 1 poste E Ecole élémentaire St Aulaye : création 1 poste E Ecole primaire Verteillac : diminution de 0.25 de la décharge de service du coordonnateur RRE Circonscription de Périgueux 4 Ecole élémentaire le Toulon Périgueux : suppression 1 poste E Circonscription de Sarlat Ecole élémentaire Montignac : suppression 1 poste E Ecole élémentaire Rouffignac St Cernin : suppression 1 poste E Ecole élémentaire Saint Cyprien : suppression 1 poste E Ecole élémentaire J Prévert Terrasson : suppression de la décharge totale du coordonnateur Périgueux 1 - ASH MECS Bione / école primaire Jumilhac le Grand : suppression poste E	

Second degré

Premier degré

Ce CDEN de préparation de la prochaine rentrée est marqué par la poursuite et l'amplification d'une politique qui, depuis cinq ans, s'est acharnée à démolir le système éducatif. Des dizaines de milliers d'emplois ont disparu avec leur cortège de fermetures de classes, de remplacements non assurés de démantèlements de services et de restructurations hypocritement appelés mutualisation. L'école est devenue de plus en plus inégalitaire que ce soit en terme d'accès aux formations ou encore au plan territorial. Atteinte dans son cœur même avec la réforme destructrice de la formation initiale, l'école publique est aujourd'hui en panne. Cette dernière carte scolaire du quinquennat présidentiel se traduit par un triste bouquet final avec la suppression de très nombreux postes et moyens consacrés aux élèves les plus en difficulté. Cette deuxième attaque contre les RASED pourrait s'avérer fatale pour ce dispositif d'aide spécialisée dont tout le monde reconnaît l'utilité en matière de prévention et de traitement de l'échec scolaire.

Cette année, pour ce qui concerne les écoles, les règles sont fixées à l'échelon rectoral. C'est à ce niveau que se définissent désormais les grandes orientations de la carte scolaire de notre département sans qu'on puisse même en débattre puisqu'aucune instance de concertation n'est prévue pour cela. Le recteur, entouré d'une équipe restreinte des directeurs et directrices d'académie (anciens inspecteurs et inspectrices) depuis le 1er février, ordonne directement la politique départementale. On en voit les premières conséquences cette année avec sa décision de minorer les prévisions d'effectifs dans le premier degré pour la rentrée 2012 en annonçant 400 élèves de moins en septembre 2012 en Dordogne. Ainsi il justifie la suppression de 42 emplois dont 17 en classe. 25 autres postes dits « hors la classe » sont aussi retirés au nom de l'existence de l'aide personnalisée qui peut se substituer, toujours selon le recteur, aux maîtres E de RASED. Nous tenons à dénoncer cette méthode et ses arguments qui méprisent le travail effectué par les directeurs et directrices d'écoles validés par leurs IEN et l'engagement professionnel de nos collègues des RASED. Pour ce qui concerne les suppressions de postes classes, elles ne sont justifiées que par les besoins d'ouvertures dans un contexte de retrait massif d'emplois inédit depuis plusieurs décennies. Ainsi de nombreuses classes seront surchargées et la spécificité du tissu scolaire de notre département rural est mise à mal car les moyennes après fermetures dépassent souvent celles, déjà trop élevées, de grosses écoles. De plus, aucun poste ne pourra être dégagé pour le remplacement alors que nous connaissons d'importantes difficultés et que les besoins s'élèvent à une cinquantaine d'emplois pour les écoles. L'accueil en maternelle va aussi se dégrader tout comme la scolarisation des moins de trois ans passé de 30 à 12 % en quelques années.

Nous ne pouvons nous empêcher de constater que nous faisons les frais d'une insuffisance globale de moyens alloués à notre académie dont certains départements connaissent des progressions sensibles d'effectifs. La Dordogne doit-elle en faire les frais ? Nous pensons que non et qu'un plan de rattrapage est nécessaire pour ces départements. Plus généralement, il faut non seulement stopper immédiatement les suppressions d'emplois, mais il est urgent de remettre massivement des moyens en personnels dans le système éducatif public. Cela est d'autant plus indispensable que l'aggravation de la crise économique a des conséquences sociales désastreuses pour les familles les plus défavorisées. Celles-ci sont de plus en plus nombreuses et précaires. Elles ne peuvent compter que sur le service public pour les aider.

La dotation horaire des collèges du département ne déroge pas à la règle appliquée de manière systématique depuis cinq ans consistant à ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant en retraite. Cela se traduit pour la rentrée 2012 par une diminution des moyens de 54,3 heures, alors que les prévisions font apparaître une augmentation des effectifs de 26 élèves. Si l'on considère de plus près ces chiffres on observe que la diminution de 54,3 heures est le résultat d'une baisse de 139,5 heures poste équivalant à une perte de 7 postes et d'une augmentation de 85,2 heures supplémentaires qui restent encore un des leviers d'efficacité pour tenter de camoufler le hold-up sur les postes. De là découle une nouvelle augmentation du nombre d'élèves par division qui se situera aux alentours de la trentaine dans de nombreux établissements ce qui ne manquera pas d'aggraver les conditions de travail pour les collégiens et leurs enseignants. A tel point que la plupart des conseils d'administration qui se sont tenus ont voté contre le projet de répartition des moyens lors que le chef d'établissement a bien voulu le soumettre au vote.

Par ailleurs, nous réitérons ici notre exigence de respect des textes qui prévoient que les Tableaux de Répartition des Moyens par Disciplines doivent être présentés et soumis au vote dans les CA maintenant et non au mois de juin. Cette politique de restriction budgétaire s'inscrit par ailleurs dans un climat délétère : remise en cause du collège unique, mise en place

de dispositifs tels que le livret de compétences ou projet de réforme de l'évaluation des enseignants, mesures qui méprisent et ignorent la réalité de nos métiers, promeuvent la



mise en concurrence des personnels et des établissements et octroient un pouvoir exorbitant aux chefs d'établissements.

Cette dotation n'est donc que la déclinaison à l'échelle départementale d'une gestion purement comptable qui en quelques années a considérablement dégradé le service public d'éducation.

En guise de conclusion

Pour ne pas être trop long, nous vivons de fortes tensions autour de cette carte scolaire qui se traduisent par des mobilisations des enseignants, des parents et des élus depuis quelques semaines. Le sentiment d'injustice et d'incompréhension devant le gâchis qui s'annonce est aussi teinté de colère et quelquefois de désespoir. Plus personne ne peut admettre que l'on s'en prenne ainsi à l'école publique et au travers elle à l'avenir de nos enfants. Il y a deux jours le Président de la République a annoncé sa volonté de se succéder à lui-même et a réaffirmé qu'il poursuivrait dans la même voie que lui dicte le MEDEF et les marchés financiers. Nous en sommes consternés car jour après jour nous souffrons de cette politique au service des privilégiés dont l'égoïsme sans gêne s'affiche au bas de leur fiche de paye en millions d'euros annuels. Le désormais Président candidat crie haut et fort qu'il va donner la parole au peuple. Mais pourquoi ne l'a-t-il pas fait depuis cinq ans ? Durant son quinquennat il a affiché un mépris total pour le dialogue social que ce soit en matière de retraite, de service public ou de droit des salariés. Le peuple n'a pas besoin qu'on lui donne la parole il suffit qu'il tende l'oreille pour voir qu'il l'a déjà prise pour lui dire d'arrêter cette politique qui nous mène dans le mur.

Les représentants FSU : Francis VALADE, Vanda BONNAMY, Jean-Luc MARCHIVE, Jacques FROIDEFOND, Denis VERGE, Vincent PERDUCAT



Impasse pour les psychologues de l'Éducation Nationale

Impasse pour les psychologues de l'Éducation Nationale

Les choix politiques actuels du Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative mettent à mal le système éducatif tant du point de vue des moyens que des conceptions qu'il développe.

Les psychologues de l'Éducation nationale ne sont pas épargnés.

Les conditions de travail se détériorent : extension des secteurs scolaires pouvant aller jusqu'à plus de 3000 élèves pour un psychologue, difficultés pour mener à bien toutes les missions.

Pourtant les besoins sont importants pour aider les enfants, soutenir les parents et les équipes enseignantes et ceci dans un contexte d'augmentation des effectifs de classe et de disparition des équipes pluri-professionnelles (enseignants spécialisés des RASED, médecins, assistants sociaux).

Les deux questions majeures sur lesquelles notre groupe a alerté à maintes reprises sont celles du recrutement actuel et du statut de psychologues de l'Éducation Nationale.

Dans le premier degré, selon les départements, 10% à 20% des postes sont vacants et les départs en formation ont diminué de 50% en 6 ans. Dans le second degré, le nombre de non titulaires atteint 15% à 30% selon les académies. Le renouvellement de la profession est rendu impossible avec les recrutements actuels.

Pour le premier degré, le MEN a annoncé son intention de recruter les psychologues au

niveau master 2 de psychologie. Dans les faits, il n'œuvre pas à la mise en place d'un concours de recrutement de psychologues à ce niveau, ce qui supposerait un statut clairement identifié. Il prétend pouvoir trouver ces psychologues parmi les lauréats du concours de professeurs des écoles. Or, à la rentrée 2011, le nombre de lauréats au concours titulaires du master 2 de psychologie était au nombre de 7 sur toute la France! Comment peut-on imaginer pourvoir ainsi les 300 postes vacants, les départs en retraite à venir et les créations indispensables pour répondre aux besoins de prévention, de suivi et d'intervention ?

Dans le second degré, aucune discussion n'a été ouverte sur le recrutement, ni sur la mas-térisation. Pourtant sur 6 conseillers d'orientation psychologues partant en retraite, un seul sera actuellement remplacé ! On est bien au-delà du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux ! Par contre les tentatives de dévoiement du métier se manifestent par l'abandon d'une conception développementale de l'orientation en milieu scolaire et par l'imposition d'un autre référentiel métier que celui de psychologue.

Le groupe des 7 organisations de psychologues de l'éducation nationale avait proposé des solutions cohérentes et pragmatiques que les choix politiques du MEN ont écartées. **Nous demandons un recrutement direct au niveau master 2 de psychologie et un statut clairement identifié de psychologue de la maternelle à l'université.**

Paris le 8 Février 2012

Déclaration du collectif « l'éducation est notre avenir »



Système éducatif :
pour un collectif budgétaire pour la rentrée 2012
pour une loi d'orientation et de programmation

La déclinaison des suppressions massives de postes dans les écoles, collèges et lycées -notamment professionnels- pour la rentrée 2012 est maintenant connue : partout elle se traduit par de nouvelles dégradations des conditions d'apprentissage des élèves et de travail pour les enseignants. Partout les dispositifs mis en œuvre pour faire réussir les élèves sont mis à mal. Partout ce sont les élèves les plus défavorisés qui en paieront le prix fort, alors que jamais les inégalités n'ont été aussi élevées.

Ces suppressions interviennent de plus dans un contexte où c'est l'ensemble de la politique éducative (contenus d'enseignement, évaluations, organisation du système, formation des enseignants...) qui aggrave la situation de l'Ecole.

Mais cette politique se heurte à une montée importante des mobilisations et le début de 2012 est marqué par des initiatives revendicatives multiples rassemblant très souvent personnels, parents et lycéens (occupations, rassemblements, nuits des écoles, opérations "cœurs rouges" et autres "coups de froid sur l'éducation",

délégations, conférences de presse, grèves, manifestations, vote contre les DHG dans les conseils d'administration des collèges et lycées, refus collectif des heures supplémentaires, organisation de contre-CDEN ou de comités de Salut public...). Elles traduisent le refus de toute la communauté éducative d'une politique de régression pour les élèves et pour le système éducatif et l'exigence de remise en cause de différentes réformes mises en place pendant le quinquennat qui s'achève.

Les organisations réunies dans « le collectif l'éducation est notre avenir » appellent à poursuivre et amplifier les mobilisations notamment contre les suppressions de postes en 1^{er} et second degré, les gels de postes dans les universités, la destruction des RASED et de dispositifs pédagogiques alternatifs, l'imposition d'heures supplémentaires aux enseignants, la dégradation des conditions de travail, cela en s'efforçant de construire des centralisations départementales sous des formes à décider localement. Il est indispensable d'interpeller les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale, les Recteurs, le Ministre et les élus, notamment députés et sénateurs ainsi que les candidates et candidats qui briguent les suffrages des citoyens-es.

Il s'agit de peser pour :

- le rejet des suppressions de postes,
- un collectif budgétaire permettant des mesures d'urgence dès la rentrée 2012,
- une loi d'orientation et de programmation pour une politique scolaire et universitaire radicalement nouvelle,
- l'ouverture d'un véritable dialogue social



Projet de loi Grosperin : IUFM en danger ! le SNUipp-FSU s'adresse aux présidents des groupes parlementaires du Sénat

Paris, le 20 février 2012

Sébastien SIHR, Secrétaire Général
Aux Présidents des groupes parlementaires du Sénat

Jean-Claude GAUDIN, Président du groupe UMP; François REBSAMEN, Président du groupe Socialiste et apparentés; François ZOCCHETO, Président du Groupe de l'Union Centriste et Républicaine; Nicole BORVO COHEN-SEAT, Présidente du groupe Communiste, Républicain et Citoyen; Jacques MÉZART, Président du Groupe Rassemblement Démocratique et social européen; Jean-Vincent PLACÉ, Président du Groupe Ecologiste; Philippe ADNOT, Délégué des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe

Objet : Information sur le projet de loi Groperrin concernant la suppression de la référence aux IUFM dans le code de l'éducation

Monsieur le Président,

Le 10 janvier 2012, le député Jacques Groperrin a déposé un projet de loi visant à modifier le code de l'éducation. Ce projet constitue une réponse à la décision du Conseil d'État, prise le 28 novembre dernier, qui a déclaré illégale la suppression du cahier des charges des IUFM, en se référant à l'article L625-1 du Code de l'Éducation. Le Conseil d'État imposait au gouvernement d'entamer une concertation pour régler le problème afin d'être en conformité avec la loi.

C'est pour éviter cette concertation (passage en CSE, CNESER) que J. Groperrin tente un coup de force et propose de modifier purement et simplement l'article L625-1 du Code de l'Éducation.

J. Groperrin affirme que c'est une « simple mesure technique pour faire en sorte que le Conseil d'État puisse être satisfait » (AEF 19.01.12), qu'il a par ailleurs fait passer « en urgence » (procédure accélérée) devant les députés le 15 février !

Ainsi, il propose de remplacer la phrase « la formation des maîtres est assurée par les IUFM » par « elle est assurée notamment par les universités ». Cette modification est essentielle. Elle permet en effet de supprimer définitivement toute trace des IUFM dans la loi. Leur existence ne serait plus liée qu'au bon vouloir des universités. On peut donc imaginer des académies où la formation des enseignants ne serait plus assurée ou uniquement par des officines privées. À cela M. Groperrin ose répondre : « Bien sûr, des officines privées pourront être tentées d'investir le créneau, mais elles ne seront jamais habilitées par le MEN et le MESR » (AEF, 19.01.12). L'absence de cadrage législatif, ne peut qu'entraîner ces dérives. Paris, le 20 février 2012 Il propose également de supprimer toutes les phrases qui rendaient obligatoire la formation professionnelle après le recrutement. Enfin, il remplace le cahier des charges des IUFM (nécessitant un avis du HCE) par un référentiel arrêté par les ministres de l'EN et MESR, supprimant au passage l'obligation d'« alterner des périodes de formation théorique et des périodes de formation pratique ». C'est donc l'ensemble du cursus de formation des enseignants qui est mis à mal.

Nous réaffirmons que les IUFM et leur potentiel de formateurs constituent un patrimoine qu'il convient de renforcer, une structure dont il faut mieux définir les contours et les missions dans l'Université. Leur disparition serait un nouvel affaiblissement du service public d'éducation et de la formation de ses personnels.

La méthode employée est pour le moins tendancieuse : alors que l'ensemble des acteurs concernés considèrent, à l'unanimité, qu'il faut revoir cette mauvaise réforme, le député J. Groperrin tente un bricolage pour contourner la nécessaire discussion sur l'avenir des formations d'enseignants et masquer les égarements du ministère.

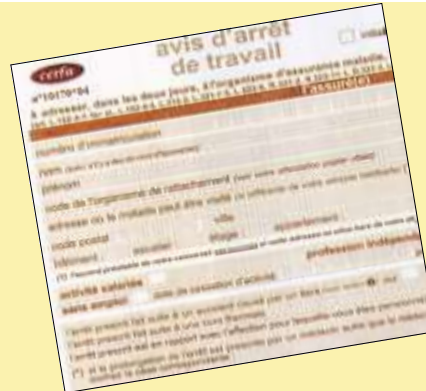
Sur le fond comme sur la forme, nous vous demandons de ne pas accepter cela !

En conséquence, nous vous demandons de voter contre cette modification de loi.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Arrêt maladie : journée de carence... au 1er janvier 2012 !

La circulaire Fonction publique sur la journée de carence en cas d'arrêt de maladie vient d'être signée et sera publiée dans les prochains jours. Son application prendra effet dès le 1er janvier 2012. Le SNUipp est intervenu pour dénoncer cette mesure injuste en insistant sur la situation particulière des enseignants des écoles.



« Le premier jour d'un congé de maladie constitue le délai de carence pendant lequel aucune rémunération n'est versée par l'employeur » indique la circulaire qui devrait être publiée dans

les prochains jours au Journal Officiel et que dénoncent la quasi totalité des organisations syndicales de fonctionnaires. La mesure devrait s'appliquer tout prochainement, les premiers retraits de salaires pouvant être effectués sur la paye de mars avec effet rétroactif au 1er janvier. Sont concernés l'ensemble des fonctionnaires stagiaires et titulaires, mais aussi les agents publics non titulaires.

Les enseignants spécialement pénalisés

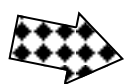
« Cette disposition va pénaliser durement les agents de la Fonction publique » constatent les syndicats dans un communiqué du 15 février dernier, et tout particulièrement les enseignants des écoles, comme l'a rappelé le SNUipp-FSU lors de la présentation du projet de circulaire aux partenaires sociaux. Car de fait, l'exercice quotidien du métier les expose tout particulièrement aux risques de contagion, notamment dans les périodes d'épidémies saisonnières. De plus, dans une profession largement féminisée, les arrêts de travail liés à la grossesse avant le début du congé de maternité seront également plus pénalisants qu'ailleurs. Enfin, « si le gouvernement entend réduire les congés de maladie, nos organisations considèrent qu'il lui faudrait plutôt agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine de prévention dans le cadre, notamment, de la médecine du travail. » rappelle le communiqué.

Nouvelle atteinte au pouvoir d'achat

Le SNUipp et la FSU sont intervenus pour que les indemnités liées à des fonctions particulières (ISSR, direction d'école...) n'entrent pas dans le calcul de la retenue, mais c'est bien une nouvelle baisse des salaires qui s'annonce, comme si les enseignants étaient en quelque sorte « coupables d'être malades ». Cette amputation du pouvoir d'achat viendra s'ajouter à celles dues au gel des rémunérations et à l'augmentation des cotisations pour les pensions. Les organisations syndicales restent vent debout contre cette mesure aussi injuste qu'inefficace et continuent à demander au gouvernement d'y renoncer.

Changement de département rentrée 2012

instituteurs et professeurs des écoles



QUELQUES QUESTIONS-REponses

RAPPEL
Résultats des permutations informatisées
le 12 mars

Annulation de permutation

Une demande d'annulation de permutation, après avoir eu connaissance des résultats, peut être sollicitée. Il faut établir la double demande d'annulation motivée (par exemple : perte d'emploi du conjoint, mutation imprévue du conjoint, situation médicale) auprès du DA-SEN du département d'origine et auprès du DA-SEN du département d'accueil. La demande est soumise aux deux CAPD pour avis.

Permutation et détachement

En cas d'obtention simultanée d'un détachement et d'une permutation, priorité est donnée à la permutation et le détachement est annulé.

Permutation et congé de formation ou stage ASH

En cas d'obtention simultanée d'une permutation et d'un congé formation ou d'un départ en stage ASH, ces derniers sont annulés (contingent départemental).

Permutation et congé parental

Une collègue en congé parental peut prolonger son congé parental dans son nouveau département ; attention, il ne doit pas y avoir d'interruption car il ne peut être attribué qu'un seul congé parental par enfant.

Conséquences administratives d'une permutation

Tout candidat qui a obtenu une permutation doit obligatoirement rejoindre son département de nouvelle affectation.

Permutation et direction d'école

En cas d'obtention d'une permutation, le collègue muté conserve le bénéfice de son inscription sur la liste d'aptitude de son département d'origine. S'il a effectué 3 ans de direction d'école, il peut postuler pour un poste de direction.

Après l'intégration, le mouvement départemental

Il s'agit là d'appliquer les règles de chaque département en ce qui concerne l'affectation des personnels intégrés, en effet suivant la date à laquelle les résultats sont connus, il y a ou non possibilité de participer au mouvement à titre définitif.

Attention : les directeurs d'écoles, les enseignants maîtres-formateurs et les enseignants spécialisés sont intégrés en tant qu'instituteurs ou professeurs des écoles adjoints et ne retrouveront pas obligatoirement un poste correspondant à la fonction ou à la spécialité qu'ils occupaient.

Remboursement des frais de changement de résidence

Le changement de résidence est l'affectation à titre définitif d'un fonctionnaire dans une commune différente de celle où il était affecté. Si ce changement d'affectation entraîne un changement de la résidence personnelle, l'administration prend en charge une partie des frais qui en découlent sous forme d'une indemnité forfaitaire ainsi que d'une prise en charge des frais de transport des personnes.

L'indemnité est donc versée en cas d'affectation prononcée à titre définitif dans une commune différente. Toutefois, quand un collègue affecté provisoirement conserve son affectation pendant au moins deux années, l'affectation provisoire peut être assimilée à une affectation définitive ; l'indemnité est alors versée à l'expiration de cette période de deux années, sur la base des taux d'indemnités applicables à la fin de cette période.

Constituez votre dossier auprès des services de l'Inspection Académique. Pour tout problème, contactez les délégués du personnel du SNUipp.

Si vous n'avez pas obtenu satisfaction aux permutations : participer aux exeats manuels

Faire une demande d'exeat (autorisation de sortie) auprès du DA-SEN du département d'exercice, accompagnée d'une demande d'ineat (autorisation d'entrée) à destination du DA-SEN du ou des départements sollicités. Cette demande doit obligatoirement transiter par la voie hiérarchique.

Cette phase permet de résoudre les situations particulières de rapprochement de conjoints non satisfaites ou inconnues lors du mouvement interdépartemental. Elle peut aussi concerner

les personnels dont la mutation serait annulée en raison de la mutation du conjoint ou partenaire lié par un Pacs, intervenue après la diffusion des résultats.

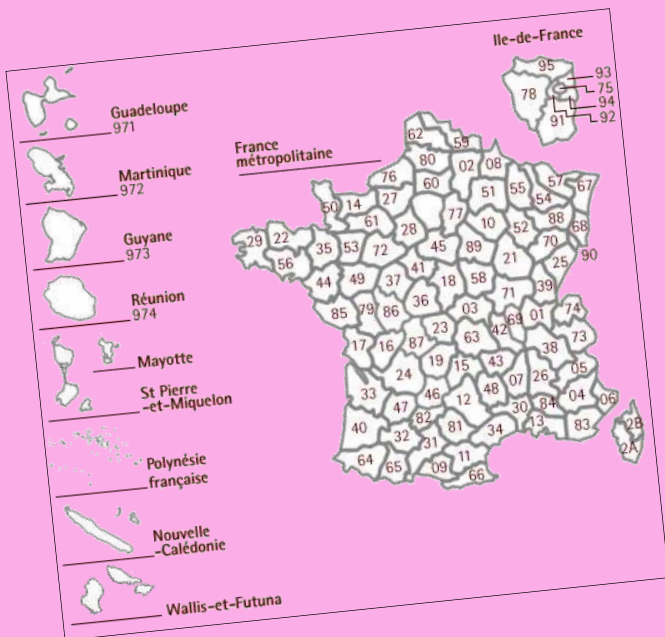
Ce mouvement complémentaire concerne aussi les situations des personnels enseignants atteints d'un handicap ou celle d'un conjoint handicapé, ou de son enfant reconnu handicapé ou gravement malade.

Aucun ineat ne peut être prononcé sans la délivrance de l'exeat.

Attention à la date limite de réception des demandes dans les inspections académiques.

Les ineats / exeats sont traités en CAPD.

Pensez à adresser un double de votre demande d'exeat et d'ineat aux élu(e)s du SNUipp-FSU à la commission administrative paritaire départementale (CAPD) de votre département ainsi qu'aux sections SNUipp-FSU du ou des départements sollicités.



MOBILISATION SYNDICALE EN EUROPE

LE 29 FEVRIER : 450 manifestants à Périgueux contre les plans d'austérité et le projet de nouveau traité européen



En Europe, le chômage frappe un grand nombre de salariés, particulièrement les jeunes et les femmes. De très nombreux salariés voient leur pouvoir d'achat fortement amputé. Les inégalités se creusent. En France, la situation de l'emploi continue de se dégrader, l'augmentation de la TVA ne fera qu'aggraver les inégalités. Face à ces situations économiques et sociales qui se dégradent et avec le durcissement de l'austérité comme seule réponse de la part des dirigeants européens, la Confédération européenne des syndicats (CES) a appelé à une journée d'action européenne le 29 février, à la veille du Conseil européen.



Dans ce cadre, les organisations syndicales CGT, FSU, UNSA se mobiliseront partout en France pour que le travail et la justice sociale soient au centre des priorités politiques.



Les mesures d'austérité ne sont pas la réponse à la crise, au contraire, elles produisent d'énormes dégâts sociaux. On ne peut pas continuer à imposer des mesures qui ne marchent pas, qui enfoncent les pays dans la crise et appauvrissent de plus en plus de salariés, chômeurs et retraités.

Le projet de traité, élaboré sans véritable débat démocratique, qui sera à l'ordre du jour du Sommet européen de mars 2012 renforcera l'austérité. Son principal objectif est de réduire

au maximum les déficits publics quels qu'en soient les impacts sociaux. Il ne relancerait pas la croissance et ne résoudrait pas la crise de la dette souveraine.

Le besoin de gouvernance économique est utilisé dans beaucoup de pays pour justifier la mise en cause des systèmes de relations sociales et de négociations collectives, pour imposer une pression à la baisse sur les salaires, pour affaiblir la protection sociale, le droit de grève et privatiser les services publics.

Parce qu'il est contraire à l'Europe sociale que nous voulons, avec la CES, nous nous opposons à ce projet de traité. Nous avons besoin d'une nouvelle politique monétaire économique et sociale dans le cadre d'une gouvernance économique forte de la zone euro qui donne priorité aux politiques en faveur de la création d'emplois de qualité.

Mesures salariales : bienvenues en 2012...

« **CARREMENT MECHANTS, JAMAIS CONTENTS !** »

A la lecture de ces quelques phrases, c'est certainement ce que dirait Luc « le shampouineur ». Et pourtant, que d'efforts consentis pour les enseignants en colère, enseignants en misère : une biscotte pour les jeunes, des miettes pour les directeurs (trices) et rien pour les autres. Politique de division, quand tu nous tiens ! Mais nous ne sommes pas dupes. Surtout pas de satisfaction.

Si l'augmentation des jeunes enseignants permet d'atteindre 2000 euros bruts mensuels en début de carrière, cela suffirait t'il à rendre le métier attractif ? D'un point de vue financier, il s'agit tout juste d'une mesure de rattrapage liée à la perte de pouvoir d'achat et encore. Nous connaissons, chiffres à l'appui, la désaffection des jeunes diplômés pour les métiers de l'enseignement liée à l'absence de formation d'une part, à la dévalorisation financière et morale de la fonction d'autre part, mais aussi les difficultés rencontrées avec le malaise des

L'effet médiatique permettra t'il de quelques candidats supplémentaires ? ne s'agit que d'une petite sucette, laquelle bâtonnet ... Car si l'on gravit rapidement nous quittons rapidement l'ascenseur

(pas bien rapide) pour emprunter beaucoup moins vite, et peut-être de jet d'évaluation des enseignants. Et les mesures indiciaires pour les échelons suivants ou une refonte de la grille indiciaire, ça fait belle lurette que nous attendons et que nous souffrons tous de la baisse de notre pouvoir d'achat.



contrées avec le malaise des tuelles.
contenter certains, d'attirer C'est possible, mais attention, il le une fois mangée ne sera plus ment les échelons jusqu'au 5^{ème},

l'escalier, et là, ça va moins vite, moins en moins vite avec le pro-

Cette annonce faite pour les « jeunes », c'est ni plus, ni moins que de la division, voire de la diversion avant la carte scolaire saignante, à quelques mois des élections.

Mais nos jeunes collègues ne sont pas nés hier matin, bien sur qu'ils vont la prendre l'augmentation prévue ! Mais ils savent très bien qu'elle ne peut faire oublier les dizaines de milliers de suppressions de postes et toutes les mesures néfastes et destructrices mises en place depuis dix ans. Ils savent aussi qu'une mesure salariale pour l'ensemble des enseignants mais aussi des fonctionnaires avec avant tout une hausse conséquente du point d'indice serait un signal de justice sociale.

Quant à l'augmentation de 50% de la part variable de la prime de direction, cette énorme chose représente en salaire net : environ 6 euros mensuels de 1 à 4 classes, 13 euros de 5 à 9 classes, et 20 euros à partir de 10 classes. On peut estimer avoir été entendus, sans commentaire ! Décharges, formation, fonctionnement de l'école... Je radote, je suis un vieux c., c'est peut-être plus dans le vent.

Allez, on leur donne 3 sous aux dirlos histoire de faire avaler les pilules de la surcharge de travail, de la pression hiérarchique, des injonctions à tout va avec comme dernière nouveauté départementale, l'application AFFELNET pour les affectations en 6^{ème}. Dépêchons-nous, formation gratuite pour tout le monde hors temps de travail, pourvu qu'on me garde une place !

Tout passe, tout glisse, on dit merci Monsieur le Ministre, Monsieur le Recteur, Madame l'Inspectrice et on applique, on exécute... A la limite on s'excuse si jamais on n'a pas le temps, on ne sait jamais, on pourrait être mal vus...

Mais bon sang, la rébellion, la contestation, l'opposition ne peuvent pas laisser la place à cette soumission, pas pour quelques euros. Là, je me rassure peut-être ?

2012, année à marquer d'une pierre blanche, « y'a d'l'euro bas dans l'air » mais moi, je reste quand même « carrément méchant, jamais content », trouvant Châtel « carrément vulgaire, très ordinaire ».

Au fait, j'oubliais, pour ceux qui ne sont ni jeunes, ni directeurs, le gouvernement actuel a « carrément mis l'feu, bien fait pour eux » avec sa carte scolaire désastreuse !

A bientôt de nouveau dans la rue , gardez les braises...

Alain Chabrillangeas

De la suspicion généralisée

L'administration n'a plus confiance dans ses enseignants. L'année 2011-2012, qui n'est pas encore achevée, aura été celle où la suspicion croissante de aura atteint son summum. Quelques faits :

1. Lors de la préparation de la carte scolaire, les chiffres qui sont remontés par les directeurs ont été systématiquement minorés. Raison annoncée : l'écart entre le nombre prévisionnel d'élèves (avant la carte scolaire, donc janvier) et l'effectif constaté à la rentrée (soit six mois après) montrent une différence d'un peu plus de 400 élèves. La plus grande amplitude est constatée sur les moins de 3 ans. De plus la Dordogne est un territoire sujet à l'attraction des grandes métropoles régionales et le départ de nombreuses familles. Rappelons, si besoin est, qu'un écart de 400 élèves représente un peu plus de 1% d'erreur... Chose parfaitement logique sur une population relativement mouvante et sur un temps aussi long.
2. Lors de l'épisode de froid et de neige, l'administration a souhaité connaître précisément l'état des collègues au travail et ceux bloqués chez eux par la neige. Certaines inspections de circonscriptions laissant entendre des retraits de salaire pour les collègues restés chez eux, même lorsque leur école était fermée. (cf. article *Une gestion de crise calamiteuse*) *Que dire des nombreux collègues dans l'attente de décisions face à une inspection académique ou des inspections de circonscriptions dans l'incapacité même de répondre au téléphone ?*

Cependant, ne croyons pas que cela ne concerne que les enseignants. C'est toute la hiérarchie qui est victime de suspicion. Nos IEN doutent de nous, mais la Directrice Académique ne fait pas plus confiance à ses IEN et ne les associe pas à ses décisions (voir la gestion du dossier des RASED qui a échappé aux équipes de circonscription). De même, le ministre a supprimé l'échelon hiérarchique qu'était l'inspecteur académique en le transformant en directeur académique, modifiant ses missions et ses prérogatives. Il est de plus en plus une courroie de transmission (comme le directeur entre l'adjoint et l'IEN) entre le recteur et les IEN à qui il (le recteur) « va pouvoir leur parler directement ». *Quand on sait le zèle de certains recteurs à faire appliquer aveuglement des lois aberrantes...*

Bref, nous voici face à un tournant, où, l'enseignant devient un feignant en puissance qu'il faut pouvoir contrôler et sanctionner dès qu'il est en position de faiblesse.

Réagissons nous ?

Nicolas Izorche

Gestion de crise calamiteuse

Une semaine de neige aura mis à mal l'organisation complète du département, tant du côté des élus que de l'état déconcentré. S'il y a une chose à retenir, au niveau des écoles, c'est que les enseignants et les maires se sont retrouvés seuls à gérer une crise prévue, prévisible et dont les plans d'actions existants n'ont pas été mis en œuvre.

Alors que de grosses chutes de neiges associées à un froid important étaient annoncés depuis plusieurs jours, aucune décision concrète n'avait été prise au moment où les autorités académiques et préfectorales, parfaitement au courant de la situation, en ont eu connaissance.

Cafouillage au sommet

Lundi matin, alors que de nombreux enseignants sont à l'affut des consignes des autorités sur les canaux officiels (Radio France Périgord), les voilà confrontés à un dilemme : rester chez eux, comme le demande la préfecture, ou prendre le risque d'aller accueillir d'éventuels élèves. En effet, aucune décision de fermeture généralisée d'école, alors que les transports (comme à chaque annonce de neige ou de verglas) étaient annulés. Dans un département fortement rural dont les transports scolaires sont souvent le seul moyen pour des dizaines de milliers d'enfants périgourdins de se rendre à l'école, les maires se sont retrouvés à devoir prendre seuls la décision de fermer leurs écoles, souvent induits en erreur par des réponses (de la préfecture) allant à l'encontre de la loi même en leur annonçant que seul le maire pouvait prendre cette décision... (le préfet aussi a cette possibilité).

De nombreux collègues, venant parfois de loin, se sont retrouvés devant une école sans élèves. D'autres collègues attendaient, avec les quelques élèves qui étaient venus, les décisions de leur autorité académique, surtout après les annonces de la Directrice académique sur Radio France Périgord. Les équipes de circonscription étaient injoignables, laissant ainsi les enseignants seuls face à des décisions qui ne leur appartenaient pas de prendre : rentrer chez eux, déclencher les PPMS, assurer des services municipaux (garderie, ou même gérer l'alimentation des élèves) quand ceux-ci étaient désorganisés...

Lundi, 16h25, un courrier électronique arrive dans les écoles. Celui-ci ne donnait aucune consigne... Juste des chiffres ou des états de

présents à faire remonter. Rien pour le mardi, alors que la situation s'annonçait encore plus critique, avec le verglas qui s'ajoutait en plus de la neige. De nombreuses voies de communication (importantes de surcroît) n'ont pas été dégagées.

Mardi. Les collègues qui ont pu se rendre sur leur lieu de travail quand celui-ci n'avait pas été fermé, se retrouvent à faire de la garderie avec un effectif souvent inférieur à celui de la veille. Se sont rajoutées en plus les pressions de certaines équipes de circonscription demandant aux collègues de venir « coûte que coûte », même si l'école était fermée,

au risque même de graves accidents alors que la préfecture demandait encore de limiter tout déplacement et allant à l'encontre du code des collectivités territoriales. Il a même été question de sanctions vis-à-vis des collègues dans l'incapacité de venir (retraits de jours de salaires).

Des leçons à tirer ?

Quelles leçons tirer de cette crise ? D'abord, cette épisode météo montre que, malgré la multiplication des plans de sécurités et alertes, la désorganisation a été totale et que les enseignants ont dû assumer, souvent seuls, les carences de la préfecture et de

l'inspection académique, en prenant des décisions qui n'auraient pas dû leur appartenir.

Ensuite, nous avons assisté à un véritable dénigrement, de la part des services académiques, du professionnalisme des enseignants, qui se rajoute à toutes les attaques faites depuis quelques années par le ministère et particulièrement en ces temps de carte scolaire par l'inspection académique et le rectorat. Enfin, même si nous avons réagi de manière professionnelle, nous n'avons eu aucun retour positif, de quelque manière que ce soit, de la part de nos inspecteurs, au contraire, en stigmatisant les collègues qui n'ont pu se rendre au travail. Cela montre bien l'estime et la considération que nous porte notre hiérarchie.

Ne nous y trompons pas. Nous saurons à notre tour remercier tous ceux qui nous ont abandonnés lors de la gestion de cette situation. Nous n'oublierons pas que la suspicion l'a emporté sur la bienveillance, que le dénigrement l'a emporté sur l'encouragement. Voilà le nœud du problème.

A bon entendre,

Nicolas Izorche





● **NOM - Prénom :** Nom de jeune fille :

Adresse (personnelle) : (Rue, lieu-dit... : préciser).....

Code postal : **Ville :** **Date de naissance :**

e-mail (personnel) : **fixe :** **portable :**

● **SITUATION :** Instituteur(trice) ☐ Professeur des écoles ☐ PE hors-classe ☐ PE Stagiaire ☐ Etudiant Master ☐

P.e.g.c. ☐ P. e. g. c. hors-cl. ☐ P. e. g. c. classe excep. ☐ AE ☐ AVS ☐ EVS ☐ Liste complémentaire ☐

Adjoint(e) élém. ☐ Directeur(trice) ☐ Titulaire-mobile ZIL ☐ Retraité ☐

Adjoint(e) mat. ☐ Chargé(e) d'école ☐ Titulaire-mobile BD ☐ Sortie de l'IUFM :/...../.....

Enseignant spécialisé (préciser) ☐.....

Si temps partiel préciser la quotité de service :% **Echelon : depuis le**

Autre situation (préciser) ☐.....

● **Etablissement(s) ou poste (s) de rattachement :**

66 % de déduction fiscale applicable sur les revenus 2012

Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
INSTITUTEURS							124 €	130 €	136 €	146 €	160 €
P. E.			123 €	129 €	135 €	146 €	154 €	165 €	175 €	190 €	204 €
P. E. H. CLASSE	153 €	172 €	184 €	199 €	217 €	229 €	242 €				
PEGC					123 €	129 €	135 €	143 €	150 €	159 €	168 €
PEGC H. CLASSE	142 €	150 €	158 €	168 €	190 €	204 €	Sous peu, la grille débute directement à l'échelon 3, il ne restera onc que 9 échelons le dernier correspondra à notre échelon 11 actuel.				
PEGC CL. EXC.	190 €	206 €	216 €	230 €	243 €						
RETRAITES	- de 1500€ mensuel ☐ 100 €					1500 à 2000€ mensuel ☐ 105 €			+ de 2000€ mensuel ☐ 110 €		

MAJORATIONS			
A-SH	8 €	DIRE. 5/9 CL	10 €
IMF PEMF IEN	12 €	DIRE. 10 CL et +	15 €
IMF PEMF IUFM	8 €	DIRE. SEGPA & ET SPE	15 €
DIRE. 2/4 CL	5 €	DIRE. EREA/LEA	40 €

AUTRES CATEGORIES			
PE Stagiaires (PES)	100 €	A.E. ; EVS ; AVS	40 €
Etudiant (e) Master	15 €	Dispo./Congé parental	74 €

TEMPS PARTIEL : proportionnel à la fraction de service effectué

m'adresser les publications éditées par le Snuipp.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autori-

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour

Indiquez votre choix de paiement :

► **Au comptant (1 chèque)** ☐

► **En chèques (2 à 5)** ☐

À l'ordre de : « SNUipp-FSU Dordogne »

► **Par prélèvement automatique** ☐

(n'oubliez pas le RIB et la demande de prélèvement au dessous)

Montant : €

(cf tableaux-tarifs au dessus en appliquant si besoin la quotité temps partiel)

Date :

Signature :

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

Dates de prélèvement : le 10 de chaque mois, en 5 prélèvements consécutifs.

Date du 1er prélèvement : En application de la législation fiscale (déclaration par année civile), le premier prélèvement n'aura lieu qu'en janvier 2012.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° national d'émetteur

439172

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp Dordogne - Bourse du Travail
26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX Cedex

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR
DU COMPTE À DÉBITER

COMPTE À DÉBITER

Établisst

Guichet

N° de compte

Clé
RIB

Date :

Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un **relevé d'identité bancaire (RIB)** ou postal (RIP).



MEETING PUBLIC DEPARTEMENTAL SAMEDI 10 MARS 2012

Comprendre la dette publique et refuser l'austérité.

C'est la crise, en France comme en Europe et dans le monde. Notre pays a accumulé une dette publique de 1700 milliards d'euros. Au-delà du montant pharaonique qui relève de la science fiction au regard de nos salaires, les dirigeants politiques nous affirment tous les jours que c'est une fatalité et que nous dépensons trop.

Ainsi, pour le plus grand bonheur du MEDEF, ces mêmes dirigeants mettent en place des plans d'austérité qui remettent en cause les fondements de notre République et notre système social construit sur la solidarité.

Les événements qui se passent en Grèce montrent si besoin, que les plans de rigueur successifs aggravent la précarité de vie des salariés et sont un non sens économiques. Les conséquences de ces choix politiques en France comme en Europe sont insupportables pour l'ensemble des salariés du privé comme du public.

Comprendre la dette publique, depuis la création monétaire les banques, avec l'aval des gouvernements n'ont eu de cesse de rechercher toujours plus de profits.

Comprendre la dette publique, c'est se donner les moyens d'agir dans son entreprise, dans son service et dans sa vie de citoyen.

Refuser l'austérité, c'est refuser les solutions imposées par l'Europe et le gouvernement, c'est refuser de faire payer aux seuls salariés et citoyens les méfaits de leur politique.

La CGT et la FSU de la Dordogne ont décidé de vous donner les principales clefs pour comprendre la dette publique et pour proposer d'autres solutions sociales, économiques et démocratiques.

Pour ce meeting nous proposons trois thèmes d'informations et de réflexions :

- La création monétaire ; des orfèvres au métier de banquier, naissance et développement de la spéculation,
- La dette publique c'est quoi, comment en sommes nous arrivés là ? Est-ce une logique économique incontournable et fatale ?
- Comment s'en sortir, un audit de la dette pourquoi ? Quelles perspectives ?

**AVEC Christophe DELECOURT,
responsable CGT des finances publiques
organisé par la CGT et la FSU
SAMEDI 10 MARS à l'AGORA de Boulazac 14H – 17H**

Ce meeting est soutenu par les collectifs de Dordogne, ATTAC, Appel des appels.

SNUipp-FSU Dordogne ■ Bourse du Travail ■ 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX Cédex
Téléphone : 05 53 08 21 25 - Télécopie : 05 53 05 92 04 - email : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>
Permanences : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h
répondeur téléphonique, fax et email hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26, r.Bodin 24029 Périgueux Cedex ♦ Directeur de publication : ALAIN.DELMON
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 - Périgueux ♦ Mensuel - le n°: 0.76 € ♦ CPPAP 0710S07419 ♦ ISSN 1241 9214

